



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE
CANTON DE LIMAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de JAMBVILLE
du 23 MAI 2020**

L'an 2020, le 23 du mois de mai, les Membres du Conseil municipal de Jambville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie RIPART,

Etaient présents : M.RIPART Jean-Marie, Maire, MM. OUERDANE Gabriel, MATEUS José, MME NOBLESSE Nadia, Adjoint au Maire, MM. ALIPRE Frédéric, AUBRY Dominique, CASANO Sébastien, MME DE MELO Fernanda, MM. GERARD Olivier, HELLEBOID Michel, MME JACOB Catherine, M. LOPEZ Michel, MME LUCIEN Valérie, M.SOCHON Cyril

Absent excusé: M.SAVILL Bernard

Date de convocation : 28/05/2020

Date d'affichage : 28/05/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15

– Présents : 14

– Votants : 14

Secrétaire de séance : MME Valérie LUCIEN est désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 23 MAI 2020

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 mai 2020

Pour : 14

2- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter 4 sujets à l'ordre du jour, le Conseil accepte cet ajout

Pour : 14

3- AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Monsieur le Maire précise que pour équilibrer le budget primitif de l'année 2020 il sera nécessaire d'affecter en section investissement de ce budget une partie des excédents de l'année 2019 au titre de "l'affectation des résultats".

Le Conseil décide d'affecter à la section d'investissement du budget 2020, la somme de 114 333.85 € au titre de "l'affectation des résultats de l'année 2019",

Pour : 14

4- TAXES ET CONTRIBUTIONS

Chaque année, il convient de voter le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019, les taux 2019 seront donc reconduits à l'identique sur 2020 à savoir :

Taxe foncière (bâti)	12.92 %
Taxe foncière (non bâti)	36.28 %

Le Conseil municipal, décide de maintenir, pour 2020, les taux d'impositions suivants :

Taxe foncière (bâti): 12.92 %

Taxe foncière (non bâti) : 36.28 %

Pour : 14

5- VENTILATION AC INVESTISSEMENT-FONCTIONNEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté Urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2019_12_12_13 du 12/12/2019 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires n°1 de l'exercice 2020,

Considérant que lors de la séance plénière du 18 décembre 2017, la CLECT a accepté à l'unanimité la possibilité d'affecter une partie des AC en investissement,

Le Conseil municipal accepte de ventiler l'attribution de compensation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

AC FONCTIONNEMENT	AC INVESTISSEMENT	TOTAL
37 437.50 €	4 217 €	33 220.50 €

Pour : 14

6- BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif 2020 et donne toutes les explications nécessaires pour sa bonne compréhension.

Le Conseil municipal, accepte le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses Fonctionnement	811 761.00 €
- Recettes Fonctionnement	811 761.00 €
- Dépenses Investissement	558 016.85 €
- Recettes Investissement	558 016.85 €

Pour : 14

7- DETR 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « les travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'Eglise »

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux- exercice 2020 conformément à la circulaire préfectorale n° 000045 du 10 février 2020, soit 30% du montant des travaux hors taxe plafonné à 390 000 € pour la catégorie prioritaire « Communes et Syndicats » ;

Le Conseil municipal adopte l'avant- projet de travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'Eglise, pour un montant de 16 427.55 € HT, décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2020, s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR : 4 928.27 €

Commune : 14 784.79 €

Et dit que la dépense sera inscrite au budget 2020, article 21318 et 201311section investissement

Pour : 14

8- PARTICIPATION FINANCIERE MOULIN VERT

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de fixer le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert aux dépenses scolaires, pour l'année 2019/2020.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter le montant de la participation du Foyer du Moulin Vert pour les dépenses scolaires de l'année 2019/2020, celui-ci s'élève à 300 € par enfant.

Pour : 14

9- DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LA SIGNATURE DE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE COMMUNALE

La collectivité dispose d'une salle communale, située rue des Tilleuls, qu'elle met à disposition d'associations extérieures à la commune.

Afin de réglementer la mise à disposition de ces locaux, une convention d'occupation doit être signée avec ces associations ;

Le Maire propose donc d'établir deux conventions pour respectivement : DNL Sports et Organisation et l'Association sportive de Seraincourt pour l'occupation de cette salle pour

2020/2021. Le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire et le contenu de ces conventions.

Pour : 14

10- PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 ;

VU le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la Fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 8 du décret n°2020-570, il appartient à l'assemblée délibérante de définir les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle ;

CONSIDERANT que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics pour faire face à l'épidémie de covid-19 en ayant connu un surcroît de travail significatif ;

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer la prime exceptionnelle d'un montant de 800 € euros pour la Secrétaire de mairie particulièrement mobilisée pendant la crise sanitaire liée au covid-19.

Pour : 14

11- PARTICIPATION CARTE IMAGIN'R

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal de fixer une participation de la commune, pour l'obtention d'une carte IMAGIN'R pour les collégiens et lycéens.

Monsieur le Maire propose le même montant que l'année précédente, en l'occurrence 43 € par carte pour la scolarité 2020-2021, sur les lignes 17 et 18 à cela s'ajoutent les frais de traitements administratifs qui s'élèvent à 4 € par dossier. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Pour : 14

12- COMMISSION DES IMPOTS

Suite à l'installation du Conseil municipal du 23 mai 2020, Monsieur le Maire précise que le nombre de délégués pour la commission des Impôts est de 6 titulaires et 6 suppléants, il convient donc de nommer ces délégués.

Le Conseil municipal nomme :

Titulaires

MME Valérie LUCIEN
MME Fernanda de MELO
M. Cyril SOCHON
M. Sébastien CASANO
M. Michel HELLEBOID
M. Bruno MARCHAY

Suppléants

M. José MATEUS
M. Gabriel OUERDANE
M. Jean VISAGE
M. Christian BOYER
M. Olivier GERARD
M. Dominique AUBRY

Pour : 14

13- COMMISSION CAS

Monsieur le Maire propose au Conseil la mise en place d'une commission d'aide sociale représentée par des membres du conseil et des personnes bénévoles de la commune. Après appel à candidature, seront présents dans cette commission les personnes suivantes :

M. Michel HELLEBOID Rapporteur de la commission	M. Bruno LECLERC
MME Fernanda DE MELO	MME Anny MULTON
MME Catherine JACOB	M. Christian BOYER
M. Olivier GERARD	MME Dominique TOUZOT

Le Conseil municipal accepte la mise en place de la commission d'aide sociale .

Pour : 14

14- COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'une commission des travaux. Chacun des membres pourra donner son avis et suivre les dossiers des travaux engagés par la commune.

Le Conseil municipal accepte la mise en place d'une commission de travaux et nomme :

M. José MATEUS rapporteur de cette commission,

M. Michel LOPEZ

M. Bernard SAVILL

M. Olivier GERARD

M. Frédéric ALIPRE

M. Gabriel OUERDANE

M. Sébastien CASANO

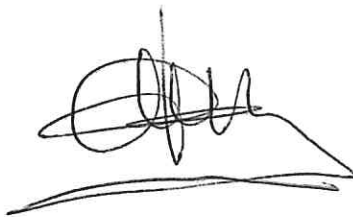
Pour : 14

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé

Séance levée 4 juin 2020 à 21h30

La Secrétaire de séance
V.LUCIEN



Le Maire
JM.RIPART

